



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

22.023 - Politique régionale : volet transfrontalier

Intervention de Corine Bolay Mercier au nom du groupe socialiste

Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Après le rapport 20.022 nous décrivant les trois premiers volets de la politique régionale fédérale, nous voici informés sur la politique régionale visant à développer le volet transfrontalier, nommé programme Interreg.

Le programme Interreg France-Suisse a pour objectif de soutenir des projets structurants, qui mobilisent les acteurs locaux, dans une perspective transfrontalière.

Le rapport d'information 22.023 détaille les 124 projets soutenus par le précédent programme, ainsi que les impacts sur les territoires des différents projets menés.

La liste atteste du fait que l'effet de levier est important et décisif, ce qui constitue indéniablement un point fort d'Interreg. Effectivement, les « programmes Interreg » permettent de solliciter en parallèle des fonds privés et/ou des fonds publics. Ainsi, le programme Interreg V Suisse – France pour les années 2014-2020, soutenu par l'Union européenne à hauteur de 66 millions d'Euros et à hauteur de 70 millions de francs par la Suisse, a permis de lever environ 44,5 millions de fonds privés et publics ! Soit approximativement 30 % des sommes investies en Suisse !

Si le calendrier se déroule comme prévu, une première salve de projets pourrait être déposée rapidement dans les domaines relatifs à l'économie, l'environnement, l'innovation, la mobilité, la question d'une meilleure gouvernance, le tourisme et la culture... Ceci dit, notre groupe est surpris par le titre (ou le résumé ?) de l'axe 4 « l'Europe sociale » qui résume ses activités à « Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture ». Le rapport est-il incomplet ? La population s'appauvrit par la hausse des primes d'assurance maladie, la hausse des loyers et par d'autres flambées de prix ; dans ces conditions, le groupe socialiste estime que le chapitre social mériterait un champ d'action plus étendu et plus offensif.

Certaines adaptations énumérées dans le rapport semblent pertinentes au groupe socialiste : par exemple, le nouveau mode de gestion de l'enveloppe fédérale, qui

passer du bassin de l'arc jurassien et du bassin lémanique aux Cantons, afin de mieux répondre aux besoins territoriaux.

Autre point auquel le groupe socialiste souscrit, c'est de favoriser la communication ; car le projet Interreg ne nous paraît pas ou peu connu par nombre d'acteurs économiques.

Un point par contre nous questionne : les projets soutenus par la nouvelle politique régionale (NPR) seront peut-être moins nombreux, avec l'idée qu'ainsi, ils seront plus qualitatifs et répondront mieux aux objectifs-cibles. Quel sera alors l'impact de cette nouvelle politique sur certains projets, notamment ceux liés à la culture ?

Enfin, une question de notre groupe concerne le développement du transport transfrontalier. Alors que la ligne des Horlogers figure dans les projets 2014-2020, il n'y a rien pour le Val-de-Travers ! Est-ce à dire qu'aucun projet n'a vu le jour en 2014-2020 ou que le(s) projet(s) n'ont pas été retenus ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'État pour ses réponses.

Pour le groupe socialiste,
Corine Bolay Mercier